



Le rebond du débiteur

Contribution à l'étude du droit
de la défaillance économique

La collection
« Le droit aujourd'hui »
regroupe des études
juridiques concernant
des problèmes
d'actualité nationale
et internationale,
dans divers
domaines (éthique,
politique, questions
de société...).

Très tôt, il est apparu que l'exclusion, la neutralisation et l'humiliation du débiteur défaillant paralysaient l'efficacité du droit. Depuis plusieurs années, une nouvelle préoccupation anime le législateur : offrir au débiteur impécunieux et honnête le droit de « rebondir ».

Le droit contemporain ne tient plus rancune au débiteur ayant échoué de bonne foi. Promu au rang de sujet de droit spécifique, le droit de la défaillance économique le dote d'un statut privilégié. Le choix d'une étude combinée autour des droits des entreprises en difficulté et du surendettement est justifié par l'orientation similaire qu'ils ont empruntée en faveur de la « seconde chance ».

Si l'étude tend à démontrer l'existence d'un droit au rebond, l'objectif est-il réellement atteint ?

Docteure en droit privé rattachée au CRDP - Centre René Demogüe de l'Université de Lille, Sarah Toubal a enseigné le droit des obligations, des contrats, de la responsabilité civile et de la consommation. Elle officie depuis plusieurs années auprès du ministère de la Justice en qualité de juriste-assistante au sein d'une cour d'appel.

Illustration de couverture : tous droits réservés.

ISBN : 978-2-336-41667-0

36 €



9 782336 416670



Le rebond du débiteur

Contribution à l'étude du droit de la défaillance économique

Sarah Toubal

Sarah Toubal 

Le rebond du débiteur

Contribution à l'étude du droit
de la défaillance économique

Préface de Jean-Jacques Taisne

L'Harmattan